



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 juillet 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 juillet 2019, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, du Pérou et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

En leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, l'Allemagne et le Pérou, en étroite coopération avec le Royaume-Uni, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint un compte rendu de la réunion du Groupe tenue le 4 juin 2019 (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

Le Représentant permanent du Pérou
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**

La Représentante permanente du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Karen **Pierce**



**Annexe à la lettre datée du 22 juillet 2019 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
de l'Allemagne, du Pérou et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord**

**Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes
et de la paix et de la sécurité : compte rendu de la réunion
tenue le 4 juin 2019 sur le Myanmar**

Le 4 juin 2019, le Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation au Myanmar. Les membres du Conseil ont entendu un exposé de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, Christine Schraner Burgener, du Coordonnateur résident au Myanmar, Knut Ostby, et de la Coordonnatrice résidente au Bangladesh, Mia Seppo, accompagnés de hauts responsables de leurs équipes de pays respectives.

Les membres du Conseil ont posé plusieurs questions concernant l'absence de progrès réalisés ou de mesures prises par le Gouvernement en ce qui concerne la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, outre l'élaboration de plans, la mise en place de comités et la tenue de réunions. Ils ont également demandé si le communiqué conjoint du Gouvernement du Myanmar et de l'ONU publié en décembre 2018 avait eu un effet sur le degré de coopération manifesté par les acteurs étatiques ou sur leur refus systématique de reconnaître les violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles. Les membres avaient d'autres questions au sujet des conditions nécessaires au retour volontaire des femmes réfugiées et déplacées, des travaux que menait la Commission d'enquête indépendante et des mesures prises pour éviter tout préjudice découlant de l'établissement des faits et des enquêtes concernant les violences sexuelles en l'absence d'une procédure régulière ou d'un accès direct aux services à l'intention des victimes ou à la justice. Ils voulaient également savoir dans quelle mesure les femmes et les associations de femmes avaient été consultées pour ce qui était de questions telles que l'accès humanitaire, la décision de fermer ou de déménager les camps de déplacés (comme dans le cas de l'île de Bhasan Char), l'ampleur des phénomènes de la traite et du mariage forcé dans les camps de réfugiés et la disponibilité des services de santé procréative et de soutien psychosocial, et les éventuels projets concernant la réforme de la Tatmadaw ou la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine concernant la problématique femmes-hommes.

Les principaux points soulevés lors de la réunion sont résumés ci-après.

- L'Envoyée spéciale du Secrétaire général et les coordonnateurs résidents ont insisté sur l'importance de la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans leurs mandats respectifs et pour l'aboutissement de toute action de consolidation de la paix. L'Envoyée spéciale a souligné que pour parvenir à une paix durable, il fallait une participation pleine et effective des femmes à la vie politique, économique et sociale et il importait d'accorder la priorité aux initiatives dirigées par des femmes et visant à promouvoir la cohésion sociale, en veillant à consulter les femmes à l'égard de toutes les solutions envisagées et en tenant compte des besoins des femmes et de la question de la protection. Elle a également souligné qu'une large participation de la part de femmes d'origines différentes était particulièrement essentielle dans un pays à la population aussi diversifiée que celle du Myanmar. Elle a noté que, bien que le chef du gouvernement soit une femme, la très grande majorité de ses interlocuteurs à l'échelle centrale, régionale et locale au Myanmar étaient des

hommes. Cette situation était due en partie au fait que les dirigeants provenaient principalement des sphères religieuse et militaire, lesquelles exerçaient une très grande influence dans la vie publique et la prise de décisions, notamment en ce qui concernait les questions de paix et de sécurité.

- La vulnérabilité des femmes et des filles était exacerbée par l'ampleur des inégalités entre les sexes au Myanmar : par exemple, 50,5 % des femmes seulement faisaient partie de la population active, contre 85 % des hommes ; 90 % des femmes travaillaient dans le secteur non structuré de l'économie ; 12,7 % seulement des députés aux parlements des États et des régions étaient de sexe féminin ; et 0,25 % des administrateurs des districts et des quartiers étaient des femmes. Quoique l'écart entre les sexes était moins marqué dans la fonction publique du Myanmar, 1,5 % seulement des postes de directeur général étaient occupés par des femmes. On constatait le même phénomène dans les initiatives de rétablissement de la paix. Bien que le Gouvernement se soit engagé à assurer un taux de représentation des femmes d'au moins 30 %, lors de la dernière conférence de paix, 6 % seulement des membres des équipes de coordination des organisations ethniques armées et 13 % des représentants de haut niveau étaient des femmes. Comme il était souligné dans le Plan d'aide humanitaire pour 2019 et l'aperçu des besoins humanitaires de 2019 pour le Myanmar, les problèmes rencontrés par les femmes et les filles étaient encore plus importants dans les zones reculées et les zones touchées par le conflit, là où elles étaient particulièrement exposées aux violences sexuelles et fondées sur le genre, à l'exploitation sexuelle, aux mariages précoces ou forcés ou à la traite, et où des obstacles limitaient leur accès aux secours, à des services, à l'information, à des activités rémunératrices, à la vie collective et à la prise de décisions à tous les niveaux. Cette marginalisation était d'autant plus marquée chez les femmes et les filles handicapées, les femmes enceintes et les mères allaitantes, ainsi que chez les adolescentes, les filles plus âgées et les femmes chefs de famille. Par exemple, si, à l'échelle du pays, 37 % seulement des femmes accouchaient dans des établissements de santé, pour l'État rakhine, ce taux n'était que de 19 %.
- La mission d'établissement des faits des Nations Unies avait fait état de violences sexuelles généralisées et systématiques ; il s'agissait du thème central d'un rapport que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes avait demandé au Gouvernement du Myanmar de présenter à titre exceptionnel et que le Comité avait examiné plus tôt au cours de l'année 2019. On ne voyait pas clairement comment la Commission d'enquête indépendante, dirigée par le Gouvernement, s'attaquait au problème des violences sexuelles et fondées sur le genre, et ses experts n'avaient pas été en mesure de visiter les camps de réfugiés au Bangladesh. Il importait cependant de coopérer pleinement avec le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar et de conseiller les autres acteurs au sujet du principe consistant à « ne pas nuire » dans les situations où les éléments de preuve et les témoignages étaient recueillis sans coordination. Plusieurs participants ont noté que la communauté rohingya avait lancé un appel très énergique à la justice.
- Dans les camps de réfugiés du Bangladesh, 52 % des réfugiés rohingya étaient des femmes ou des filles, dont la liberté de circulation était restreinte et qui étaient plus à risque, du fait de leur manque d'éducation formelle, de moyens de subsistance et d'accès à la justice ou de la non-reconnaissance officielle de l'ensemble de la population des réfugiés rohingya. Les adolescentes étaient particulièrement vulnérables à la traite, et l'ONU avait récemment mis sur pied une équipe spéciale de lutte contre la traite à Cox's Bazar. Les femmes et les filles formaient le groupe le plus vulnérable au sein de leur communauté d'accueil, qui avait elle aussi besoin d'aide humanitaire. Malgré la réticence, au

sein du noyau conservateur des réfugiés rohingya, à l'égard des bénévoles et des humanitaires de sexe féminin, les femmes rohingya jouaient un rôle important dans l'action menée pour aider la communauté : prévention de la violence, orientation vers les services d'accompagnement, recherche de services et volontariat dans les secteurs de la santé et de la protection. En 2018, des centaines de femmes, qui s'étaient donné le titre de « femmes de paix », se sont mobilisées pour lancer un appel à la justice ; elles ont demandé à la Cour pénale internationale d'enquêter sur la persécution et le génocide présumés, ainsi que sur la violence fondée sur le genre comme instrument de ces deux crimes, et présenté des centaines de témoignages de femmes dans les camps. On assistait également à une augmentation remarquable de la demande de services de planification familiale et d'accès aux maternités pour les accouchements, ce qui témoignait d'une importante transformation sociale. On dénombrait 119 points d'accès en toute sécurité aux espaces adaptés aux besoins des femmes et à d'autres installations dans les camps. Des initiatives étaient en cours pour promouvoir la cohésion sociale et le dialogue entre les groupes de réfugiés et leur communauté d'accueil ainsi que pour favoriser la participation des femmes à la gestion et à la direction des camps. Cependant, l'appel humanitaire avait été financé à hauteur de moins de 20 % pour l'année en cours, et le manque de moyens entraînait des conséquences graves pour la santé procréative, les mesures de lutte contre la violence fondée sur le genre et les services de santé mentale. En outre, il était urgent d'investir à long terme dans des initiatives transformatrices axées sur l'égalité femmes-hommes, notamment dans les domaines de l'éducation, des moyens de subsistance et de l'aide juridique ; ces investissements étaient limités du fait de la position prise par le Gouvernement quant à la phase actuelle de l'intervention humanitaire.

- Les participants ont fait état de certaines mesures prises par le Gouvernement, notamment : l'adoption du Plan stratégique national pour la promotion de la femme (2013-2022), dont une section portait sur le rôle des femmes dans les situations d'urgence et la prévention des conflits ; une stratégie nationale sur la fermeture des camps de personnes déplacées, préconisant que la réinstallation des familles dirigées par des femmes soit considérée comme prioritaire ; un projet de loi sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et la protection de ces dernières ; le communiqué conjoint sur la violence sexuelle liée aux conflits. Le communiqué conjoint a été signé en décembre 2018, et un comité directeur créé pour superviser sa mise en œuvre s'est réuni pour la première fois en avril. Ce comité était coprésidé par le Ministère de la protection sociale, des secours et de la réinstallation et le Ministère de la défense, mais l'ONU n'a ni participé à l'élaboration de son projet de plan d'action ni été consultée à ce sujet. Dans le Plan de développement durable du Myanmar (2018-2030), il est question de l'importance de la participation des femmes pour la démocratie et la paix ; le cadre d'indicateurs en cours d'élaboration, destiné à surveiller la réalisation de ce plan et des objectifs de développement durable, prévoit un indicateur spécifique du degré de participation des femmes au processus de paix. Le Comité national de la condition féminine, présidé par le Ministre de la protection sociale, des secours et de la réinstallation, a coordonné la mise en œuvre du Plan stratégique national pour la promotion de la femme (2013-2022) ; un des quatre groupes de travail du Comité était consacré à la question des femmes et de la paix et de la sécurité et avait commencé à se réunir plus régulièrement en 2018, avec la participation d'organisations de la société civile nationale et le soutien de l'ONU. Dans les États touchés par un conflit, comme Mon, Kayin, Kayah et Shan, des initiatives ont été lancées pour intégrer, au niveau local, dans les plans de développement et les plans de priorités de l'État, des éléments des engagements pris en faveur des femmes et de la paix et

de la sécurité ; une collaboration interreligieuse et interethnique en faveur de la cohésion sociale et de la réconciliation était également en cours, mais dans une moindre mesure dans l'État rakhine, en raison de l'intensité du conflit et du manque d'accès. Le Gouvernement avait approuvé un projet de centre dirigé par des femmes et consacré à la cohésion sociale dans l'État rakhine, et deux femmes avaient récemment été nommées responsables de camps pour la première fois dans cet État. Le Gouvernement collaborait également avec le Centre d'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue de construire des camps provisoires, mais, surtout, il fallait qu'il soit accordé, aux Rohingyas dans l'État rakhine, des droits, la liberté de circulation et la possibilité d'obtenir la nationalité.

Les participants à la réunion ont formulé plusieurs recommandations. Premièrement, l'équipe de pays des Nations Unies au Myanmar avait présenté récemment au Fonds de consolidation de la paix quatre propositions qui mettaient l'accent sur le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix, et il était essentiel que ces projets soient financés. Deuxièmement, il importait que le Conseil de sécurité trouve le moyen d'exhorter le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations relatives à la problématique femmes-hommes de la Commission consultative sur l'État rakhine, la stratégie nationale sur la fermeture des camps de personnes déplacées, le mémorandum d'accord avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que les recommandations issues de la mission d'établissement des faits des Nations Unies. Troisièmement, les participants ont également demandé que les nombreuses visites de hauts responsables de la communauté internationale servent à communiquer plusieurs des points soulevés lors de la séance en cours et à intensifier l'action en faveur des femmes et la paix et la sécurité, pour éviter que ces questions soient soulevées uniquement lors des visites de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ou de la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ou du Fonds des Nations Unies pour la population. Enfin, il fallait que le plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité au Bangladesh, actuellement en cours d'élaboration, prévoie des mesures en faveur des femmes et des filles rohingya. ONU-Femmes, en tant que secrétariat du Groupe informel d'experts, a présenté certaines des recommandations qu'elle avait faites par écrit aux membres du Groupe, dont celles qui sont énumérées ci-après.

- Le Conseil de sécurité devrait : adopter une nouvelle résolution ou une déclaration de sa présidence sur la situation au Myanmar et formuler ce document de manière à engager les autorités nationales et les groupes ethniques armés à garantir une participation véritable des femmes, y compris dans des rôles de décision, aux conférences nationales pour la paix, aux négociations bilatérales et à la surveillance de l'application de l'Accord de cessez-le-feu national ; demander au Gouvernement du Myanmar de mettre fin aux pratiques discriminatoires et d'examiner les lois et règlements discriminatoires à l'égard des femmes et des filles défavorisées ou appartenant à des minorités ethniques, dont les Rohingyas ; encourager la communauté internationale à appuyer les organisations de la société civile dans l'ensemble du Myanmar et dans les États touchés par un conflit dans le but de consolider la paix et de réconcilier les communautés, de désamorcer les conflits intercommunautaires, de lutter contre la désinformation et les discours haineux, de promouvoir la cohésion sociale, de dénoncer les violations des droits de l'homme, de fournir des services aux victimes de la violence fondée sur le genre, d'accélérer les activités de reconstruction, et d'appuyer la participation et la représentation des femmes

dans la prise de décisions, y compris dans le cadre des élections qui s'annonçaient.

- Les membres du Conseil devraient user de leur influence politique et diplomatique, ainsi que de leurs ressources financières, pour garantir un accès à la justice pour les femmes et les filles touchées par le conflit, renforcer les services de soutien offerts aux femmes et les filles dans les camps de réfugiés, y compris l'accès à l'éducation formelle, au développement des compétences et aux moyens de subsistance, et, par des investissements pluriannuels dans les organisations féminines de la société civile, ils devraient mettre le leadership des femmes au cœur des efforts humanitaires et des débats sur le rapatriement, la réinstallation ou d'autres options, et financer les efforts de consolidation de la paix dirigés par des femmes, conformément à la demande formulée par le Secrétaire général selon laquelle il faudrait affecter au moins 15 % des fonds consacrés à la consolidation de la paix à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes.
- Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en tant que responsable de la rédaction de la documentation relative au Myanmar au Conseil de sécurité, et les coprésidents du Groupe informel d'experts devraient diffuser les conclusions de la réunion en cours dans les organisations régionales avec les parties prenantes concernées, notamment l'ASEAN, l'Union européenne et l'Organisation de la coopération islamique, les principaux donateurs et la société civile, et étudier les possibilités d'activités conjointes de sensibilisation du Gouvernement du Myanmar à certaines des questions soulevées lors de la réunion.

Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a complété ces suggestions en formulant des recommandations quant aux mandats relatifs à leur mise en œuvre. Le Bureau se félicitait de la publication du communiqué conjoint, mais a expliqué qu'il ne s'agissait là que d'une première étape et que le projet de plan d'action qui avait été élaboré n'avait pas été communiqué à l'ONU, que ce soit au Myanmar ou au Siège, à New York. En outre, il fallait également que le cadre de coopération signé avec le Gouvernement du Bangladesh soit mis en œuvre, mais aucun point de contact n'avait encore été nommé et aucun plan d'action n'avait été présenté. Le Conseil de sécurité devait demander aux autorités nationales du Myanmar de faciliter l'accès sans entrave pour les organisations humanitaires dans l'ensemble des territoires touchés par le conflit, notamment les organisations chargées d'aider les victimes de violences sexuelles ou de dispenser des soins de santé sexuelle et procréative ; il devait réaffirmer la nécessité de procéder dans les meilleurs délais à des enquêtes et à des poursuites visant le personnel de sécurité, y compris les hauts responsables, pour des crimes internationaux graves, y compris les violences sexuelles liées aux conflits ; et il devait rappeler aux gouvernements du Myanmar et du Bangladesh ainsi qu'à leurs partenaires internationaux la nécessité d'assurer la disponibilité de services de santé sexuelle et procréative, dont l'obstétrique, les soins prénatals et postnatals, l'information et les services de contraception, la contraception d'urgence, la prophylaxie postexposition au VIH, l'avortement sans risque, les soins de santé maternelle, le soutien psychosocial et les mesures visant à prévenir les mariages d'enfants et les mariages forcés et la traite des êtres humains liée aux conflits, conformément à la résolution du Conseil [2331 \(2016\)](#).

Les coprésidents ont levé la séance et annoncé qu'ils comptaient organiser une réunion de suivi avant la fin de 2019.